



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 6 -

SÉANCE N° 524 DU 20 NOVEMBRE 2023

### CESSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DES PARCELLES CADASTRÉES AV 124 ET AV 126 SITUÉES AU LIEU-DIT LA CROIX DES LANDES SUR LA COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 06 et à partir de 19 h 43), Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18h 44), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18h 14), Nadège Davoust, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huaumé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Sultani, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Georges Poirier (de 19 h 06 à 19 h 43), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Solange Bruneau a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Laurent Paviot (jusqu'à 18 h 44), Caroline Garnier a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 18 h 19), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Lucile Perin a donné pouvoir à Chantal Grandière et Henri Renié a donné pouvoir à Samia Sultani.

#### Était absent

Guillaume Agostino, conseiller municipal.

Céline Loiseau et James Charbonnier sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 NOVEMBRE 2023

CESSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DES PARCELLES CADASTRÉES AV 124 ET AV 126 SITUÉES AU LIEU-DIT LA CROIX DES LANDES SUR LA COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3112-1 et L3211-14,

Considérant l'intérêt de céder les parcelles cadastrées section AV numéros 124 et 126, appartenant à la ville de Laval et situées sur la commune de Saint-Berthevin, en vue de créer un cheminement piéton le long de la RD500, entre la rue des Giraumeries et le boulevard des Loges, pour des raisons de sécurité,

Considérant l'intérêt de céder au Conseil départemental de la Mayenne ces parcelles qui ont vocation à intégrer le domaine public départemental et qui n'ont pas d'utilité pour la ville de Laval,

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 septembre 2023,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La cession au Conseil départemental des parcelles situées au lieu-dit La Croix des Landes, cadastrées section AV numéros 124 et 126, sur la commune de Saint-Berthevin, est approuvée.

Article 2

La cession s'effectuerait à titre gratuit.  
Tous les frais liés à cette cession seront à la charge du vendeur.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier, Nadège Davoust, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron et Antoine Caplan, en tant que conseillers départementaux de la Mayenne, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault